

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont



Faulquemont le 22 avril 2019

Monsieur Roland Roth
Maire de Blies-Guersviller
63 rue des Ecoles
Blies-Schweyen
57200 Blies-Guesviller



Monsieur Roland Roth
Président de la Communauté
d'agglomération de
Sarreguemines Confluences
99, rue du Maréchal Foch
57200 Sarreguemines

Monsieur,

Depuis plusieurs mois je suis avec intérêt les dérives du Sydème, ce bateau ivre dirigé par des élus, dont l'honnêteté ne saurait être mise en cause tant que l'enquête demandée par le procureur de Sarreguemines n'est pas achevée, mais à qui on peut cependant reprocher une certaine incompétence voire surtout une absence de probité.

Il faut quand même une absence de morale et de droiture au regard de ceux qui vous ont élu pour voter des budgets aux recettes fictives.

Pourtant tous les élus qui siègent au Sydème, maire pour nombre d'entre eux, ne peuvent méconnaître le principe de l'équilibre budgétaire, obligation juridique pour une collectivité territoriale qui ne peut, en aucun cas, présenter un budget en déficit.

Et pourtant durant plusieurs années, les élus actuels siégeant au Sydème ont voté les budgets successifs en toute illégalité, déclarés insincères par les juges de la Chambre Régionale des Comptes et du Tribunal administratif de Strasbourg.

Parmi vos préconisations (lues dans la presse) vous indiquez, je vous cite : « *Les présidents d'intercommunalités doivent s'investir davantage dans le comité du syndicat* ». Cette affirmation interpelle. En quoi les présidents d'intercommunalités seraient plus compétents pour diriger le Sydème ? A part percevoir une indemnité supplémentaire, si le fait d'être élu d'une intercommunalité, procure responsabilités et respectabilité, ça ne fait pas d'eux des spécialistes en matière de gestion des déchets.

Aussi, si vous deviez prendre la tête de cet organisme, je ne peux que vous suggérer de renouveler la totalité des élus qui siègent à ce jour au Sydème pour les raisons évoquées plus haut. En adoptant votre affirmation vous concernant « *le fait de ne pas être délégué au Sydème est un détail technique* », ce renouvellement doit donc être possible.

Des associations se sont démenées pour dénoncer cette gestion, vous ne devez pas l'ignorer. Aujourd'hui, il semblerait que les personnels du Sydème mettent en cause ces associations, les accusant d'être les responsables de la situation actuelle. Si elles ont une responsabilité, ce serait alors celle d'avoir attiré l'attention des juges et d'un procureur.

En tant que conseiller municipal de la commune de Faulquemont, conseiller communautaire du District urbain de Faulquemont et contribuable parmi les 375 000 du territoire desservi par le Sydème, j'ai adressé plusieurs courriers au Préfet de Moselle, au préfet de Région, au Procureur de la République, au Directeur de la DIRECCTE, au président de la Chambre Régionale des Comptes.

Le 26 mars 2019, j'ai fait parvenir simultanément à monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire et à monsieur le Ministre de l'Economie et des finances une note. Dans celle-ci je dénonçais la gestion calamiteuse de cet organisme, je soulignais l'incompétence des instances dirigeantes, le gaspillage de l'argent des contribuables résultant d'une gestion mauvaise et malhonnête.

Enfin je suggérais que :

- Soient remplacés tous les élus actuels siégeant au Sydème,
- Soit réalisé un audit financier et technique du Sydème,
- Soit mis en place un organisme privé pour gérer les affaires courantes jusqu'à la fin de l'audit.

Ce délai devrait permettre aux autorités compétentes de mettre en place une nouvelle organisation de cette administration qui, de nos avis, devrait être composée de spécialistes en matière de finances, de gestion, de collecte de déchets, de méthanisation. Ce bureau pourrait également accueillir des contribuables.

Je peux vous suggérer des noms de personnes, qui aux côtés de nouveaux élus, seraient susceptibles de siéger au sein du Sydème, attachées à la bonne utilisation des deniers publics, du service public et aux compétences indiquées plus haut.

Enfin, pour compléter ce courrier, je vous informe qu'il y a quelques semaines, le procureur de la République a requalifié la plainte pour faux en écriture publique en « *altération frauduleuse de la vérité dans un écrit et pour usage de faux en écriture, prévus par l'article 441-1 du CP et réprimés par les articles 441-1 AL.2, 441-10, 441-11 CP* ». L'enquête a été confiée à la SRPJ de Strasbourg.

Je vous prie, d'agréer, monsieur le Maire, monsieur le Président, mes salutations distinguées, et reste à votre disposition.